

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Le dix-huit juin deux mil vingt deux à neuf heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Subvention 2022

Résidence Autonomie

Présents : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jean-Marc DEBAUGE, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Florence YSARD JACOB, Lionel FUENTES, Gilles GLAREY, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Véronique LEPRUN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

Date de convocation
10 juin 2022

Procurations : Nathalie REBATEL à Christophe DUTHEIL, Morgane ALVES DIAS à Jacky DONJON, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Thierry MONTEL à Jean-Marc DEBAUGE, Véronique CORTES ROUX-LATOUR à Jacky GACHET, Fabien GARCIA à Annie GONTARD,

Date d'affichage
25 juin 2022

Absent excusé : Virgile FIELBARD

Madame Céline BORDIER a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Exprimés : 26

Monsieur le Maire expose,

A l'occasion du vote du budget primitif une somme a été prévue pour soutenir la Résidence autonomie dans son fonctionnement.

Celle-ci est imputée à l'article 65738 – Subvention de fonctionnement - Autres organismes pour un montant prévisionnel de 23 000€.

La trésorerie demande la prise d'une délibération pour préciser que cette subvention est destinée à la résidence autonomie dans les écritures comptables.

Monsieur le Maire propose de prendre cette délibération afin de pouvoir verser les fonds dans les meilleurs délais.

La subvention a été réajustée au regard des transferts de missions relatives à la gestion des Ressources Humaines, la paie et la comptabilité qui sont désormais assurées depuis le 01 janvier 2022 par la Commune.

Les services de la Commune travaillent de manière rapprochée avec l'ensemble des agents du CCAS, de la Résidence autonomie et du Service de Soins à Domicile (SSIAD) au profit des plus anciens. La Commune met à disposition le mini-bus pour les sorties et séjours. Des animations organisées par la Médiathèque, l'école de Musique, le Comité des Fêtes sont mises en place depuis cette année.

Afin de lutter contre les fortes chaleurs, il est proposé de permettre un accès gratuit à la piscine municipale au profit des résidents.

La Commune développe des actions inter-générationnelles fortes avec les écoles maternelles et l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PRECISE que la subvention prévue à l'article 65738 est au bénéfice de la résidence autonomie « Les Chamois » sise à Valgelon-La Rochette
- DECIDE du versement de la subvention inscrite à l'article 65738 pour un montant de 23 000 € à la résidence autonomie « Les Chamois »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	2 Annie GONTARD Patrick CHARLES	26	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

